

Introduction

Le 3 avril 1871, en fin d'après-midi, Joseph-Godéric Blanchet, député de Lévis et pilier de l'aile québécoise du parti libéral-conservateur de John A. Macdonald, alors au pouvoir, propose une motion à la Chambre des communes¹. Médecin de profession et ancien maire de Notre-Dame-de-la-Victoire, le D^f Blanchet a été élu pour la première fois à l'Assemblée législative de la province du Canada en 1861. En 1867, il s'est prévalu avec succès d'une disposition permettant aux membres du premier Parlement du Canada de se faire élire à la fois à Ottawa et à l'Assemblée législative du Québec, dont il deviendra le premier « orateur », comme on disait à l'époque. Lorsqu'il sera nommé à la présidence de la Chambre des communes en 1879, il deviendra le seul homme politique canadien à avoir été président d'assemblée tant au fédéral qu'au provincial. Lorsqu'il était à l'Assemblée du Québec, le D^f Blanchet a présidé le comité chargé de mettre au point le Règlement de la Chambre. Cette maîtrise de la procédure parlementaire le prédispose à l'initiative qu'il prend en cet après-midi du printemps de 1871.

Les Communes, fait remarquer le D^f Blanchet, n'ont pas de journal officiel des débats. Certes, les journaux en publient des comptes rendus, mais ceux-ci laissent à désirer. « Il y a eu des débats très importants depuis la formation de la Confédération, rappelle-t-il, mais il serait très difficile de connaître les opinions exprimées par les plus grands esprits de notre époque. » Et le D^f Blanchet de conclure avec un aplomb imperturbable : « Notre Parlement est le seul à ne pas avoir de compte rendu officiel et il faut faire immédiatement le nécessaire pour combler cette lacune, étant donné qu'il sera amené à examiner des questions d'une importance capitale. » Il faut selon lui engager « des sténographes pour la publication des débats, dans les deux langues² ».

Un débat acrimonieux s'ensuit. Trop cher, lancent certains. Pour d'autres, la perspective de voir leurs paroles par écrit risque d'inciter les députés à une « interminable » prolixité. Mais il y a des députés qui appuient le D^f Blanchet. « Nous sommes à l'ère du progrès, affirme un député de la Nouvelle-Écosse, et les citoyens devraient apprendre de source sûre ce qui se passe dans leurs assemblées législatives. Certains des discours les plus brillants des meilleurs représentants de la Nouvelle-Écosse n'ont jamais été publiés. » Un député francophone accueille favorablement la proposition, car, dans l'entreprise privée, « leurs discours [ceux des francophones] sont rarement publiés dans les journaux ». La motion du D^f Blanchet recueille des appuis dans tous les partis. Des sommités libérales comme Alexander Mackenzie et Edward Blake, députés de l'opposition, se joignent au D^f Charles Tupper, député ministériel, pour préconiser la création d'un journal officiel. Toutefois, ainsi que M. Blake l'avance en faisant preuve de prescience, la motion donne lieu à « une épreuve de force entre les députés qui parlent et ceux qui ne disent rien, et [...] puisqu'ils forment la majorité, ces derniers risquent de rejeter la motion ». La motion est modifiée de manière à porter que les frais engagés seront payés « à même l'indemnité personnelle des membres du Parlement ». Comme on pouvait le prévoir, la motion du D^f Blanchet ainsi reformulée est rejetée en soirée à 91 voix contre 51. L'« heure du progrès » en

1. Pour connaître l'appartenance politique et la carrière parlementaire de tous les députés mentionnés dans cette introduction, consulter le site Web de référence de la Bibliothèque du Parlement sous la rubrique « Sénateurs et députés ». Pour de plus amples renseignements biographiques sur les hommes politiques qui ont marqué la session de 1871 de la première législature du Canada, consulter le *Dictionnaire biographique du Canada* en ligne au www.biographi.ca/index2.html.

2. *Débats de la Chambre des communes*, 3 avril 1871. Pour la biographie du D^f Blanchet, voir Frances Caissie, « Blanchet, Joseph-Godric (Goderic) », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XI, 1881 à 1890, p. 94 et 95.